

L'après colloque...

*Pourquoi et comment modifier le mode de conduite d'un vignoble ?

L'objectif de cette journée était de rendre compte des conclusions de l'étude menée dans le Muscadet par InterLoire à la demande du SDAOC (syndicat de défense de l'appellation d'origine du Muscadet) sur l'intérêt de modifier ou non le mode de conduite du vignoble. Ces conclusions étaient illustrées également par l'expérience d'autres vignobles, qui ont réfléchi ou entamé une réflexion sur cette thématique.

Ce qu'il faut retenir....

- **Le contexte environnemental et économique.** Les cents soixante dix participants ont été sensibilisés aux éléments du contexte actuel qui pourraient amener un vignoble à modifier le mode de conduite. Sophie de Beaumont, chargée de mission à InterLoire, a ainsi exposé le contexte environnemental qui ne permettra plus d'avoir recours au désherbage chimique total (pratiqué à 70% dans le vignoble du Muscadet), la conjoncture économique difficile que connaît par exemple le Muscadet et la nécessité d'au moins maintenir les coûts de production.
- **L'importance du rapport Feuille/Fruit.** Lorsqu'on parle de la modification du mode de conduite, on pense avant tout au changement de densité, or Vivian Zufferey de l'Ecole de Changins en Suisse a montré aux participants que ce n'était pas le critère agronomique le plus pertinent pour caractériser la qualité. Le rapport surface foliaire exposée (SFE)/kg de raisin a beaucoup plus d'incidence sur l'accumulation des sucres mais aussi sur les composés phénoliques. Etablir un rapport feuille/fruit optimum s'avère plus important pour préserver le potentiel qualitatif. Il faut ôter des mentalités que les fortes densités sont synonymes de qualité. Dans les conditions des essais menés à la station de recherche Agroscope de Changins sur les cépages chasselas et gamay, un rapport minimal de 1,0 à 1,2 m²/kg de raisin semble idéal. Les vignes mi-larges (1.6-1.8 m) représentent souvent un bon compromis en tirant à la fois profit des avantages qualitatifs des cultures étroites et de ceux des cultures larges pour les coûts de production.
- **La modification proposée dans le Muscadet.** Sophie de Beaumont a expliqué qu'une modification permettant de conserver le même potentiel qualitatif, pourrait être de se baser sur un rapport SFE/kg de raisin de 1,4 m²/kg avec un écartement inter-rang maximal de 2m et une hauteur de feuillage associée de 1,20m. La densité serait alors de 5000 pieds/ha avec des charges moyennes de 16 yeux/cep en Muscadet AC et 14 yeux/cep pour les appellations régionales. Cette modification permettrait de répartir les besoins en main d'œuvre durant l'année, de minimiser les impacts environnementaux et de répondre aux objectifs du Grenelle de l'environnement (diminution de 70% de la quantité d'herbicides utilisée).
- **L'expérience du Beaujolais.** Le Muscadet n'est pas le seul vignoble à se pencher sur la question. Jean- Yves Cahurel de l'IFV de Villefranche/Saône a fait part de l'expérience du Beaujolais. Ce vignoble a entamé la même réflexion au début des années 90 pour aboutir à

une première modification des modes de conduite en 2004 puis une seconde à l'occasion de la réécriture du cahier des charges en 2007/2008. Fort est de constater que la démarche demande beaucoup de temps ! Globalement il y a eu peu d'évolution du vignoble au niveau des modes de conduite dû, d'une part à une barrière des mentalités (densité élevée = qualité), une crainte de diminuer la quantité (la diminution des rendements n'a été effective dans les essais que la première ou les deux premières années suivant la transformation) et d'autre part à un problème économique. Le coût de la période de transition entre les deux modes de conduite peut être effectivement rédhibitoire (nécessité d'avoir double matériel, mise en place du palissage).

- **L'impact économique.** Alain Treton de la Chambre d'Agriculture 44 a développé les impacts économiques d'une modification en comparant l'évolution du coût de production du système actuel et celui proposé pour le Muscadet sur une période de 30 ans. Au bout de 10 ans, les coûts de production pour une exploitation de 25 ha plantés à la densité actuelle seraient de 7200 euros/ha (inflation non prise en compte) contre 6700 euros/ha pour une exploitation de 25 ha plantés à 5000 pieds/ha. Cette différence s'accroît dans le temps. L'intervention de Michel Badier de la Chambre d'Agriculture 41 a montré le rôle et l'importance des systèmes d'organisation collective pour absorber les coûts durant la période de transition. Plusieurs exemples, dont celui d'une CUMA intégrale, ont illustré l'optimisation technico-économique que permettent ces systèmes d'organisation.

Ces interventions ainsi que les ateliers de l'après-midi ont permis de donner tous les éléments économiques et techniques aux opérateurs, techniciens et administratifs du vignoble du Muscadet pour qu'ils puissent décider en connaissance de cause de l'avenir à donner à la démarche de demander ou non la possibilité de modifier le mode de conduite. Aujourd'hui c'est donc aux professionnels de s'approprier cette réflexion sans oublier que la démarche est longue et qu'il ne faut pas perdre de temps s'ils décident de la poursuivre.

Les questions posées...

La modification devra-t-elle se faire sur l'ensemble de l'exploitation ?

« Le but est de donner la possibilité de modifier l'écartement entre les rangs sur l'ensemble de l'exploitation sinon il y aura toujours besoin d'avoir un double matériel. La période de transition nécessite inévitablement le double matériel et donc un coût élevé. Mais ce ne doit-être que transitoire. En période de croisière, lorsque l'ensemble de l'exploitation est modifiée, il y a une gaine économique », répons Sophie de Beaumont.

Marcel Jussiaume, Président du SDAOC souligne que « le dossier de demande auprès de l'INAO pour cette modification doit être bien ficelé au niveau, entre autres des conséquences sur le produit (caractéristiques organoleptiques) et que dans tous les cas le dossier en cours sur les crus devra être terminé avant d'entamer cette démarche ».

L'inflation n'est pas prise en compte dans la simulation sur les 30 ans ?

« L'important est le différentiel entre les deux systèmes. Et il est fortement significatif dès la dixième année. A noter que la réduction du coût entre la haute densité (densité actuelle) et la basse densité (5000 pieds/ha) est de 20% quand on s'arrête au raisin mais elle n'est que de 8% lorsque l'on va jusqu'à la bouteille. Cette réduction est donc à relativiser», conclut Alain Treton

Planter large influence-t-il le vieillissement des vignes ?

Aucune observation allant dans ce sens a été faite ni sur le chasselas ni sur le gamay que ce soit en Suisse ou dans le Beaujolais, s'accordent à dire Vivian Zufferey et Jean-Yves Cahurel.

C. Mandroux, Interloire